**Commune de REVENTIN-VAUGRIS**
**(Isère)**

| N° | Objet | Date |
|---|---|---|
| **88** | **Arrêté réglementant la circulation sur la VC n°12 « chemin de la Chapelle »** | **07/07/2025** |

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 3 juillet 2025 présentée par L'EMPREINTE VERTE – PISIEU chargée d'effectuer des travaux d'élagage au droit du « 167 chemin de la Chapelle »,

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation sur la voie communale n°12,

## ARRETE

### ARTICLE 1

En raison de ces travaux prévus, **la voie communale n°12 au droit du « 167 chemin de la Chapelle » est fermée à la circulation, sauf riverains, du 15 au 19 juillet 2025.**

### ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par le pétitionnaire conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

### ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 7 juillet 2025

Mme la Maire,

Edith RUCHON